

La mutuelle AGPM, Klesia Mut' (groupe Klesia) et Harmonie Mutuelle (Groupe VYV) s'allient pour répondre à l'appel d'offres de protection sociale complémentaire Santé du ministère des Armées

David Ollivier-Lannuzel / Abonné

Articles : 7

Inscrit(e) le 04 / 09 / 2009

La mutuelle AGPM, Klesia Mut' (groupe Klesia) et Harmonie Mutuelle (Groupe VYV) ont décidé de mutualiser leurs expertises afin d'apporter une réponse permettant de couvrir l'ensemble des besoins du ministère des Armées, dans le cadre de l'appel d'offres dédié à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des personnels civils et militaires.

Acteur majeur de la protection sociale de la communauté civile de la Défense et spécialiste des régimes collectifs, Harmonie Mutuelle associe son savoir-faire aux compétences historiques du Groupe AGPM en matière de couverture santé et prévoyance des militaires en contrats individuels et celles du Groupe Klesia, spécialiste des régimes collectifs de branche et 2e assureur historique de la communauté civile de la Défense.

Ce groupement réunit, à ce jour, trois des quatre mutuelles affinitaires historiques du ministère de la Défense. Toutes sont par ailleurs référencées depuis 2010 pour couvrir, en santé et en prévoyance, l'ensemble de ces personnels militaires et civils. Cet appel d'offres dédié à la mise en place d'un régime collectif obligatoire de protection sociale complémentaire santé concerne environ 370 000 civils et militaires ressortissants du ministère (sans compter leurs ayants droits).

Ce nouveau régime santé sera appliqué au 1er janvier 2025.

La convention, signée entre les trois partenaires dans le cadre de cet appel d'offres, précise les obligations et le rôle de chacun en matière de couverture des risques santé, de prévention et d'actions sociales à destination des personnels concernés. Ce groupement entre trois acteurs affinitaires, ayant chacun une connaissance approfondie de la communauté Défense et Sécurité permet de conjuguer les expertises en assurance individuelle et collective, de disposer d'une surface financière et d'une solvabilité robustes. Partageant des valeurs fortes, ils consacrent chaque année plus de 60 M€ à l'accompagnement social individuel ou collectif.

Pour Catherine Grandpierre Mangin, Présidente de Klesia Mut' (*): « Ce groupement entre trois mutuelles qui protègent chacune historiquement les personnels civils et militaires du ministère nous permettra de construire une réponse sur mesure pour cette population très spécifique »

Pour Patrice Paulet, PDG du Groupe AGPM : « Le groupe AGPM se réjouit de la constitution d'un pôle affinitaire qu'il a appelé de ses vœux depuis plusieurs années. La conjugaison des forces de chacun est de nature à offrir un véritable supplément de valeur à nos clients affinitaires »

Pour Thomas Blanchette, Président de Harmonie Mutuelle : « Harmonie Mutuelle accompagne depuis 1946 les personnels civils du ministère des Armées en matière de prévention, de santé et de prévoyance. Nous protégeons à ce jour plus de 80 000 civils et militaires, et assurons, à l'échelle du Groupe VYV, la gestion du parc de logement du ministère des Armées. Quotidiennement engagés à leurs côtés, c'est tout naturellement que nous avons choisi d'allier nos expertises historiques à celles du Groupe AGPM et de Klesia Mut' dont nous partageons pleinement les valeurs et la volonté de toujours rester au plus près des besoins spécifiques de ces personnels »

(*) Pour mémoire:

Née en 2018 du regroupement de l'Union des Mutuelles Cogérées (UMC) et de la Mutuelle Klesia- Saint Germain, Klesia Mut' a depuis été rejointe par d'autres mutuelles, dont la Mutuelle Civile de la Défense (MCDef) en 2020, et les Mutuelles Smirsep (Société mutualiste interprofessionnelle du sud-est parisien) et CSEAB (Caisse de solidarité des établissements d'armement de Bourges) en janvier 2022.

Klesia Mut' représente désormais près de 788 000 personnes

[Protection sociale](#) parrainé par [MGEN Groupe VyV](#)